



Habilitation électrique, B1, B2

L'employeur doit s'assurer que ses travailleurs possèdent une formation suffisante leur permettant de connaître et de mettre en application les prescriptions de sécurité à respecter pour éviter des dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

Modalité d'accès: 3 semaines après la signature de la convention

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des apprenants

- Exécutant électricien devant effectuer des travaux d'ordre électrique sous les ordres d'un chargé de Travaux B2 ou d'un chargé d'Intervention habilité BR, et devant être habilités par l'employeur.
- Chargé de travaux ayant à diriger des exécutants électriciens.

Prérequis

- Aucun

Accessibilité et délais d'accès

Si vous êtes porteur d'un handicap merci de bien vouloir contacter isabelle Maleplate référente handicap au 0678380495 afin de pouvoir échanger sur l'adaptation de votre parcours de formation

3 semaines

Qualité et indicateurs de résultats

Pour la période 2023/2024:

Taux de retour d'enquête : 0%

Taux d'abandon 0%

Objectifs pédagogiques

- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : Exécuter (B1) ou diriger (B2) en sécurité des opérations électriques en application de la norme NFC 18 510
- Obtenir l'habilitation électrique B1 ou B2 selon la norme NFC 18510

Contenu de la formation

- Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
 - Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
 - les différents domaines de tension.
 - Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
 - Identifier les limites et les zones d'environnement.
 - Le principe d'une habilitation
 - Définition des symboles d'habilitation.
 - Les prescriptions associées aux zones de travail.
 - Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
 - La zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.

PARVENIR | Siège Social 393 CHEMIN CLAUDINE LUCEYRAN 33340 LESPARRÉ MEDOC | Numéro SIRET : 949 915 680 00019 | APE : 70.22Z

SASU au capital de 1000€-TVA intracommunautaire : FR57949915680

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331523433 auprès de la préfète de région Nouvelle Aquitaine

Certification Qualiopi No 34331721-1 du 18 Avril 2023

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.



- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel .
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
- Module B1, B2 en basse tension
 - Comprendre les limites de l'habilitation B1, B2
 - Identifier le type de travaux, les risques associés et les limites à respecter
 - Comprendre le rôle du chargé d'exploitation et du chargé de consignation pour agir en conséquence
 - Comprendre le rôle des autres intervenants lors de travaux hors tension
 - Les instructions de sécurité
 - Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique
 - Rendre compte de son activité

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

La formation sera assurée par un expert

Moyens pédagogiques et techniques

- Après avis favorable aux tests de contrôle, il sera remis une attestation de stage permettant à l'entreprise de délivrer le titre de l'habilitation concernée.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation des acquis par des exercices de mise en situation

Tarif inter-entreprise par personne HT : 400.00 €

Tarif intra : nous consulter

Date de création 14 octobre 2024

Date de mise à jour 14/10/2024